

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOLLEVILLE 76210

DATE DE CONVOCATION

23/04/2018

L'an deux mil dix-huit le 26 avril à 20 heures 30

DATE D'AFFICHAGE

04/05/2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Robert HAVART, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents : Mme LELIEVRE. Mr. BUREL. Mr. CATELAIN

Exercice: 15

Mr. De BEAUNAY. Mme FILLASTRE. Mr DEGENETAIS.

Présents: 15

Mme BELLETESTE. Mr PELLETIER. Mr SORET. Mme BUREL.

Mr CANDELIER. Mme CHAPELLE. Mr TIGE. Mr BEAUCAMP

Mr le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et les félicite en précisant que le Conseil n'est pas de 13+2 mais une équipe de 15 pour un seul but, l'intérêt des Bollevillais.

OBJET : N° 13-18 ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, sous la Présidence de Mr Robert HAVART,

Article 21-22.10 du Code Général des collectivités Territoriales : Suite à l'élection partielle du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si on procède à l'élection de l'ensemble des Adjointes ou si on remplace uniquement les postes vacants

Le Conseil Municipal à l'unanimité, souhaite remplacer uniquement les postes vacants.
Mme Chantal LELIEVRE reste donc au poste de 1^{ère} adjointe.

Détermination du nombre : Monsieur le Maire propose de réduire le nombre d'Adjointes de 3 à 2.
Après discussions, Mr Catelain souhaitant 3 adjointes par crainte d'une surcharge de travail,
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour 2 adjointes.

Election d'un Adjoint :

Mr Dominique CATELAIN et Mr Jean-Pierre TIGÉ se déclarent candidats.

-Vu les articles L2121-17, L2122-7 et L2122-7-1 du Code Général des collectivités territoriales,

-Après s'être assuré que le quorum est atteint,

-Après avoir, conformément à l'Article L2122-7 et L2122-7-1 susvisé, voté à scrutin secret,

Résultat :

Monsieur Dominique CATELAIN, 2 voix

Monsieur Jean-Pierre TIGÉ, 12 voix

1 bulletin blanc

Mr Jean-Pierre TIGÉ est élu 2^{ème} adjoint au 1^{er} tour de scrutin et immédiatement installé.

N° 14-18 DELEGATION AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire donne délégations aux Adjointes :

- A Mme Chantal LELIEVRE, 1^{er} adjointe, en matière de comptabilité, d'urbanisme, vie scolaire et de la cantine scolaire,
- A Mr Jean-Pierre TIGÉ, 2^{ème} adjoint, en matière d'étude de projets et de travaux et planification des travaux techniques, de sécurité, contrôles obligatoires, de défense incendie.

N° 15-18 DELEGATION DE SIGNATURES

Suite à la nomination des deux Adjointes, Mr Robert HAVART, Maire, propose de donner délégation de signatures à Mr Tigé, 2^{ème} Adjoint. Mme LELIEVRE étant reportée dans sa fonction, a déjà cette délégation.

Le Conseil Accepte. Suit la signature de Monsieur Jean-Pierre TIGÉ :

N° 16-18 INDEMNITE DES ADJOINTS

Conformément à la délibération du 6 avril faisant état de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022, résultant de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du Protocole Parcours Professionnels, carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la fonction publique et entérinée par le décret N° 2018-85 du 26 janvier 2017 et applicable au 1^{er} janvier 2017. La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique est de 0.6% au 1^{er} février 2017.

Le montant des indemnités des Adjointes est fixé à 100% du taux maximal 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

N°17-18 COMMISSIONS COMMUNALES (Mr le Maire est titulaire de chaque commission).

**Ecole/Cantine/Salle polyvalente : Mme LELIEVRE. Mr CATELAIN.Mme BELLETESTE.
Mr CANDELIER.Mr DEGETAIS**

**Travaux/Voirie/Cimetière :Mr TIGÉ.Mr BUREL.Mr DEGENETAIS.Mr SORET.
Mr DEGENETAIS.Mr BEAUCAMP**

**Communications et commission des Fêtes :Mme LELIEVRE.Mme FILLASTRE.
Mme CHAPELLE.Mr SORET.Mr PELLETIER.Mme BUREL**

**CCAS :Mme LELIEVRE.Mme FILLASTRE.Mr CATELAIN.Mme BUREL.Mme CHAPELLE.
Aides aux Aînés : Mr DEGENETAIS**

Agriculture/Environnement/Qualité de Vie : Mr BUREL. Mr de BEAUNAY. Mr BEAUCAMP

Finances : Mme LELIEVRE. Mr TIGé. Mr CATELAIN. Mde BEAUNAY. Mr BEAUCAMP. Mr PELLETIER. Mr BUREL. Mr CANDELIER.

Liste électorale : Mr CATELAIN

Accueil des nouveaux habitants : Mme BELLETESTE

COMMISSIONS SYNDICALES

**Communauté d'Agglo : Mr HAVART
Mme LELIEVRE suppléante**

PLUi : Mme LELIEVRE. Mr TIGé. Mr de BEAUNAY. Mr BUREL. Mr BEAUCAMP. Mr PELLETIER

**SDE 76 : Mr TIGé , titulaire
Mr de BEAUNAY, suppléant**

Syndicat des Bassins Versants : en attente de l'accord de la CVS.

N° 18-18 LOTISSEMENT LE VERGER

Monsieur le Maire présente le plan du futur lotissement. 6 parcelles à construire sont prévues et création d'un espace vert.

Mr Sébastien GRENET, géomètre expert a Saint Romain de Colbosc, qui a été choisi par la commune comme maître d'œuvre, avait instauré des critères de sélection (1- le prix, 2- parties techniques et justificatifs) en lançant l'appel d'offres en 2 lots :

Le premier concerne tout ce qui est réseaux, terrassement et voirie et le second les espaces verts.

Suite à cet appel d'offres en février, la commission s'est réunie pour l'ouverture des plis le 12 mars. 8 entreprises ont répondu pour le 1^{er} lot et 2 entreprises pour les espaces verts.

Après étude de l'analyse du mémoire technique du Cabinet Grenet, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise SMVA pour un montant total de 142 450 euros HT.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** pour le lot 2, l'entreprise SERVICE VERT pour un montant de 4 488.50 euros HT. (Mr de Beaunay n'ayant pas pris part au vote)

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire de signer les documents nécessaires.

N° 19-18 SDE 76-Extension du réseau et Pose de Mâts-Lotissement le Verger

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **EP+EXT-2017-0-76115-M144** et désigné « Lotissement le Verger, Rue des Ecoles » dont le montant prévisionnel d'élève à 33 314.28 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 7 240.19 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'adopter le projet proposé par SDE76 (en annexe)
- D'inscrire la dépense d'investissement au Budget Annexe 2018 pour un montant de 7240.19 €
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible, en accord avec le Cabinet Grenet de Saint Romain de Colbosc représentant notre commune,
- D'autoriser Mr le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

N° 20-18 CANTINE

Monsieur le Maire propose la reconduction de la convention avec Mr et Mme Dambry comme chaque année depuis le 02/06/2014 pour la restauration scolaire.

Mr et Mme Dambry nous informe d'une augmentation du tarif de 0.05 centimes, le prix que nous réglerons à Mr et Mme Dambry sera donc de 3.30 €/repas/enfant à compter du 1^{er} septembre 2018. Le Conseil Municipal Accepte.

Mr le Maire informe le Conseil qu'une étude tarifaire concernant la cantine et la garderie est en cours.

N° 21-18 INFOS DIVERSES

- ✓ La mairie sera fermée du 7 au 12 mai
- ✓ Réunion d'information sur le budget le 22 mai à 20h30 pour les nouveaux conseillers.
- ✓ L'installation d'une cuve à gaz enterrée à la salle polyvalente est prévue le 2 mai.
- ✓ Mr le Maire informe de différentes commissions de l'Agglo. Toutes les 5 à 8 semaines, celles-ci se réunissent les lundis et mardis à 18 heures.